

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **23/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **030**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Esplanade Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **033-201123**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Ouverture des opérations de recensement de la population et rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2024.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_33-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 033-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

ABSENTS :

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée),
Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame
GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur
GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX
Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent
excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) est chargé, par la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et dans l'article 156 du titre V traitant des opérations de recensement, de réaliser en partenariat avec les communes le recensement général de la population.

Il appartient donc aux services municipaux de mettre en œuvre, sous le contrôle de l'I.N.S.E.E., la collecte sur le terrain.

Au comptage ponctuel, organisé tous les 8 à 9 ans de façon exhaustive dont la dernière date de 1999, s'est substituée une collecte annualisée, pour laquelle les villes sont mises à contribution.

Cette délibération vise à organiser la collecte au titre de l'année 2024 réglementairement fixée du 18 janvier au 24 février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 Juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

VU le décret n° 2003-561 du 23 Juin 2003 portant recensement pour chaque commune,

VU l'arrêté du 27 octobre 2023 fixant les coefficients correctifs mentionnés à l'article 30 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_33-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023



Délibération n° 033-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 Décembre 2003, relative aux emplois et à la rémunération des agents recenseurs,

CONSIDERANT la répartition des compétences entre l'I.N.S.E.E. et les communes pour la mise en œuvre d'un recensement annualisé,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de PRENDRE ACTE des dates de la période de collecte des données par les agents recenseurs réglementairement fixées du 18 Janvier au 24 Février 2024 ;

ARTICLE 2 : de REMUNERER les emplois d'agents recenseurs en regard de la spécificité des régimes de cotisations sociales applicables, aux conditions suivantes :

Tarif sur la base d'un logement recensé avec ses habitants, à l'unité 6,00 euros bruts ;
Tarif sur la base d'un logement vacant, à l'unité 1,30 euros bruts ;
Tarif à la demi-journée de formation (pour les agents non permanents) 40,00 euros bruts ;
Indemnité de déplacement forfaitaire 60,00 euros nets.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront portés en dépense au Budget Primitif 2024 ;

ARTICLE 4 : Le montant de la dotation forfaitaire de l'I.N.S.E.E. versée à la commune au titre de l'enquête de recensement pour l'année 2024 s'élève à 8.815 euros et sera inscrite en recette pour ce même exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_33-DE
Reçu le 23/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
23/11/2023

